

Délivrance des diplômes de l'année 2019-2020

Du 16 décembre 2020 au 1 juillet 2021



Vous avez validé votre diplôme en 2019-2020, pensez à le retirer :

- * Retrait sur place : vous devez vous présenter à votre composante (UFR ou IUT) muni d'une pièce d'identité en cours de validité (**mesures sanitaires : contactez votre UFR pour connaître les modalités**).
- * Retrait par un tiers : celui-ci doit se présenter muni de sa pièce d'identité en cours de validité, d'une procuration signée par le mandant et d'une copie de la pièce d'identité du mandant.
- * Par courrier : vous devez télécharger le [formulaire de demande de diplôme](#) et le transmettre à votre composante (UFR ou IUT) avec les pièces demandées sur le formulaire.

Contacts et/ou informations complémentaires :

 [UFR Humanités](#)

[UFR Langues et civilisations](#)

[UFR Sciences des territoires et de la communication](#)

Consultez [la rubrique délivrance des diplômes dans votre "dossier étudiant"](#)